



No de résolution
ou annotation



L'ANSE-SAINT-JEAN

23 octobre 2019

PROCÈS-VERBAL DE LA VINGT ET UNIÈME SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE DU FJORD TENUE LE MERCREDI 23 OCTOBRE 2019 À COMPTER DE 18HR30 À L'ÉDIFICE MUNICIPAL, À LAQUELLE :

SONT PRÉSENTES :

M. PHILÔME LAFRANCE, MAIRE DE PETIT-SAGUENAY
M. ALAIN SIMARD, CONSEILLER DE PETIT-SAGUENAY
M. LUCIEN MARTEL, MAIRE DE L'ANSE-SAINT-JEAN
M. VICTOR BOUDREAU, CONSEILLER DE L'ANSE-SAINT-JEAN
M. RÉMI GAGNÉ, MAIRE DE RIVIÈRE-ÉTERNITÉ
M. CLAUDE LAVOIE, CONSEILLER DE RIVIÈRE-ÉTERNITÉ
M. PIERRE DESLAURIERS, MAIRE DE SAINT-FÉLIX D'OTIS
Mme LINDA TREMBLAY, CONSEILLÈRE DE SAINT-FÉLIX D'OTIS
M. HERVÉ SIMARD, MAIRE DE FERLAND-ET-BOILLEAU
M. MICHEL GAGNON, CONSEILLER DE FERLAND-ET-BOILLEAU
M. FRÉDÉRIC GUÉRIN, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRESORIER
M. MARC AUDET, DIRECTEUR ADJOINT
Mme STÉPHANIE ALAIN, ADJOINTE-ADMINISTRATIVE

1.0 MOT DE BIENVENUE

Le quorum étant constaté, M. Hervé Simard, président, déclare la séance ouverte à 18h30.

2.0 Résolution n° 2019-10-196 Ordre du jour

Il est proposé par monsieur Philôme Lafrance;
Appuyé par monsieur Pierre Deslauriers;

Et résolue à l'unanimité d'adopter le projet du jour suivant, transmis le 16 octobre 2019; avec les ajouts suivants :

- 6.7 : Dépenses incompressibles
- 9.1 : Crédit d'impôt 2018
- 9.2 : Réservoir d'eau Saint-Louis
- 9.3 : Création comité finance
- 9.4 : Motion de remerciement brigade pompiers
- 9.5 : Motion de félicitations préventionnistes

- 1 -.Mot de bienvenue
- 2 - Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3 - Adoption des procès-verbaux
- 3.1 - Procès-verbal du 21 aout 2019
- 3.2 - Suivi du procès-verbal
- 4 - CORRESPONDANCES DIVERSES
- 4.1 – Rencontre avec le MAMH – 6 nov. 2019 14h00 à Ferland-Boilleau
- 4.2 – Courriel PG – Augmentation 3%
- 5 - FINANCES
- 5.1 - Suivi budgétaire procédure et prévision fin d'année;
- 5.2 - Logiciel PG suivi budgétaire
- 5.3 - Listes des comptes et approbation de paiement;
- 5.4 – Soumissions - Classeur
 - Vêtements d'hiver
 - Réparations véhicule 101
- 5.5 – Appels d'offres comptabilité 2019-2020
- 6 - ADOPTION DE RESOLUTION
- 6.1 - Subvention Formation des pompiers 2020
- 6.2 - Dépôt avis juridique adjointe administrative et fin du lien d'emploi – Assurances remboursement



No de résolution
ou annotation

4.2 – Courriel PG – Augmentation 3%

Les cinq (5) municipalités et la Régie intermunicipale de sécurité incendie du Fjord feront une étude sur d'autres programmes comptables déjà en vigueur.

5.0 FINANCES

5.1 Résolution n° 2019-10-198

Suivi du budget procédure et prévision fin d'année

Attendu que lors des prochaines rencontres du conseil d'administration, la Régie intermunicipale de sécurité incendie du Fjord présentera aux membres, les soumissions, le poste budgétaire, la disponibilité monétaire du compte pour toutes dépenses en fonction du budget accepté.

Attendu qu'un comité de finance sera créé et constitué de monsieur Hervey Simard, monsieur Philôme Lafrance ainsi que de madame Linda Tremblay.

Il est proposé par monsieur Pierre Deslauriers ;
Appuyé par monsieur Lucien Martel;

Et résolue à l'unanimité qu'un comité finance soit créé et constitué de monsieur Hervey Simard, monsieur Philôme Lafrance ainsi que de madame Linda Tremblay.

5.2 Résolution n° 2019-10-199

Logiciel PG suivi budgétaire

Attendu que pour faciliter la gestion budgétaire, le module du logiciel comptable PG Solutions, Engagement Financier, soit acheté et implanté en janvier 2020.

Il est proposé par monsieur Rémi Gagné;
Appuyé par monsieur Lucien Martel;

Et résolue à l'unanimité que la Régie intermunicipale en sécurité incendie du Fjord fasse l'acquisition du module Engagement Financier du logiciel comptable PG Solutions.

La présente résolution est adoptée séance tenante, le texte ayant été présenté et approuvé par les membres du conseil présents.

5.3 Résolution n° 2019-10-200

Listes des comptes et approbation de paiement

#

CHÈQUE FACTURATION CONSEIL D'ADMINISTRATION 23 OCTOBRE 2019

495	AMB Mécanique	Réparation 932 (G-power plat/spark plug, bobine-ignition coil) Pose pneu Filtre à hulle et huile TOTAL	302.82 \$ 25.87 \$ 43.61 \$ 372.30 \$
496	Autolook	Inspections mécaniques (635,334,533) Intérêts TOTAL	1,099.11 \$ 11.56 \$ 1,110.67 \$
736	Bell Mobilité	Cellulaire du mois Juillet Cellulaire du mois de Août Cellulaire du mois de Septembre Supplément de retard TOTAL	60.32 \$ 60.32 \$ 175.27 \$ 5.28 \$ 301.19 \$
498	Black Burn - Encre d'imprimante	Contrat Service Août Contrat Service Septembre TOTAL	57.33 \$ 41.21 \$ 98.54 \$
552	Brassard buro	Fournitures de bureau TOTAL	280.64 \$ 280.64 \$
553	Cain Lamarre	Avis juridique – tarification à la SÉPAQ TOTAL	1,294.77 \$ 1,294.77 \$



No de résolution
ou annotation

La présente résolution est adoptée séance tenante, le texte ayant été présenté et approuvé par les membres du conseil présents.

5.5 Résolution n° 2019-10-210
Appels d'offres comptabilité 2019-2020

Attendu que trois (3) appels d'offres ont été envoyés sur invitation, soit Deloitte, Raymond-Chabot ainsi que Malette;

Attendu que la Régie intermunicipale de sécurité incendie du Fjord a reçu deux (2) offres, soit celle de Deloitte et de Mallette ;

Attendu que seulement une (1) de ces deux (2) dernières est conforme selon les directives décrites dans l'appel d'offre;

Attendu que la Régie intermunicipale de sécurité incendie du Fjord acceptera le contrat de la firme pour un (1) an seulement.

Il est proposé par monsieur Claude Lavoie;
Appuyé par monsieur Philôme Lafrance;

Et résolue à l'unanimité que la Régie intermunicipale de sécurité incendie du Fjord s'assurera que le contrat s'applique pour un an seulement avec la seule firme comptable conforme à l'appel d'offre, soit Deloitte, pour un montant de 13,000.00\$ pour les audits de 2019-2020.

La présente résolution est adoptée séance tenante, le texte ayant été présenté et approuvé par les membres du conseil présents.

6.0 ADOPTION DE RÉOLUTION

6.1 Résolution n° 2019-10-201
Subvention formation des pompiers 2020

Attendu que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Attendu que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Attendu qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019;

Attendu que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Attendu que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Attendu que la Régie intermunicipale de sécurité incendie du Fjord désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Attendu que la Régie intermunicipale de sécurité incendie du Fjord prévoit la formation de cinq (5) pompiers pour le programme Pompier I et/ou six (6) pompiers pour le programme auto sauvetage et/ou deux (2) pompiers pour le programme matières dangereuses et/ou dix (10) pompiers pour le programme d'opérateur d'autopompe et/ou dix (10) pompiers pour le programme de désincarcération et/ou dix (10) pompiers pour le programme de sauvetage sur plan d'eau et/ou deux (2) pompiers officiers non-urbains au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Attendu que la Régie intermunicipale de sécurité incendie du Fjord doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC du Fjord du Saguenay en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est proposé par monsieur Rémi Gagné;
Appuyé par monsieur Philôme Lafrance;

Et résolue à l'unanimité de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers



No de résolution
ou annotation

volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC du Fjord du Saguenay.

La présente résolution est adoptée séance tenante, le texte ayant été présenté et approuvé par les membres du conseil présents.

6.2 Résolution n° 2019-10-202

Dépôt avis juridique adjointe administrative et fin du lien d'emploi – Assurances collectives remboursement

Attendu que madame Marie-Pier Bourbonnais-Gagnon a été embauchée pour occuper le poste d'adjointe administrative et a débuté ses fonctions le 11 février 2019;

Attendu que l'emploi était assujéti à une période de probation de trois (3) mois, tel qu'il appert notamment de la résolution numéro 123-01-2019;

Attendu que madame Bourbonnais-Gagnon a été rencontrée le 14 mai 2019 par M. Frédéric Guérin, afin de lui présenter son évaluation et de l'aviser de plusieurs lacunes et de certains comportements et/ou aptitudes nécessitant une amélioration;

Attendu que, considérant notamment l'évaluation effectuée ainsi que les lacunes, comportements et aptitudes nécessitant une amélioration, il fut convenu de prolonger la période de probation de madame Bourbonnais-Gagnon de trois (3) mois supplémentaires, du 11 mai 2019 au 11 août 2019, tel qu'il appert de la résolution numéro 2019-06-172;

Attendu qu'une seconde évaluation fut préparée lors de cette prolongation de la période de probation, laquelle faisait également état de différents manquements et lacunes;

Attendu que malgré les démarches effectuées et la prolongation de la période de probation consentie, il appert que madame Bourbonnais-Gagnon ne répond pas aux attentes signifiées et aux exigences du poste d'adjointe administrative;

Il est proposé par Monsieur Victor Boudreault
Appuyé par Madame Linda Tremblay

Et résolu à l'unanimité que la Régie intermunicipale de sécurité incendie du Fjord mette fin à l'emploi de madame Bourbonnais-Gagnon en date du 23 octobre 2019.

La présente résolution est adoptée séance tenante, le texte ayant été présenté et approuvé par les membres du conseil présents.

6.3 Résolution n° 2019-10-203

Autorisation Stéphanie Alain : Revenu Québec, Revenu Canada, PG et Desjardins

Attendu que Madame Stéphanie Alain peut devoir communiquer avec Revenu Québec, Revenu Canada, le système comptable PG Solutions ainsi qu'à Desjardins pour les transactions nécessaires au roulement de l'entreprise;

Il est proposé par Monsieur Lucien Martel
Appuyé par Monsieur Claude Lavoie

Et résolu à l'unanimité que la Régie intermunicipale de sécurité incendie du Fjord autorise Madame Stéphanie Alain à communiquer, lorsque nécessaire, avec les différents organismes.

La présente résolution est adoptée séance tenante, le texte ayant été présenté et approuvé par les membres du conseil présents.

6.4 Résolution n° 2019-10-204

Changement de date de renouvellement assurance au 31 décembre

Attendu que pour faciliter la prévision budgétaire, la date de renouvellement des assurances soit changée pour le 31 décembre de chaque année au lieu du 31 mars.

Il est proposé par Monsieur Rémi Gagné
Appuyé par Monsieur Alain Simard

Et résolu à l'unanimité que la Régie intermunicipale de sécurité incendie du Fjord demandera un changement de date de renouvellement pour les assurances.

La présente résolution est adoptée séance tenante, le texte ayant été présenté et approuvé par les membres du conseil présents.



No de résolution
ou annulation

7.1 Résolution n° 2019-10-208
Prise en charge des UGB – Gouvernement du Canada

Attendu que SA MAJESTÉ LA REINE DU CANADA, représentée par la ministre de la santé, par l'entremise de l'Agence de la Santé publique du Canada et la Régie intermunicipale de sécurité incendie du Fjord ont procédé à la signature d'une entente écrite;

Attendu que cette entente stipule les responsabilités de chacune des deux organisations;

Attendu que la Régie intermunicipale de sécurité incendie du Fjord désire prendre la responsabilité des fournitures médicales d'appoint en cas d'urgence;

Il est proposé par Monsieur Lucien Martel
Appuyé par Monsieur Rémi Gagné

Et résolu de que la Régie intermunicipale de sécurité incendie du Fjord autorise monsieur Frédéric Guérin à signer le protocole d'entente pour le transfert de fournitures médicales d'appoint en cas d'urgence.

La présente résolution est adoptée séance tenante, le texte ayant été présenté et approuvé par les membres du conseil présents.

7.2 Résolution n° 2019-10-211
Rayon d'intervention des pompiers vs lieu de résidence

Attendu que la Régie intermunicipale de sécurité incendie du Fjord acceptera les nouveau employés demeurant dans le rayon d'intervention de l'arrondissement de La Baie jusqu'à Saint-Siméon;

Attendu que les employés qui déménagent doivent, pour rester membre de la Régie intermunicipale de sécurité incendie du Fjord, le faire dans un rayon d'intervention de l'arrondissement de La Baie jusqu'à Saint-Siméon.

Il est proposé par monsieur Rémi Gagné
Appuyé par monsieur Claude Lavoie

Et résolue à l'unanimité que le rayon maximum d'intervention de tous les employés de la Régie intermunicipale de sécurité incendie du Fjord versus leur lieu de résidence s'étend de l'arrondissement de La Baie jusqu'à Saint-Siméon.

La présente résolution est adoptée séance tenante, le texte ayant été présenté et approuvé par les membres du conseil présents.

7.3 Classement et archives

Vérifier avec les municipalités si des classeurs sont disponibles pour la Régie intermunicipale de sécurité incendie du Fjord.

7.4 Comité de construction caserne Saint-Félix-d'Otis – Suivi

7.5 Résolution n° 2019-10-212
Soirée reconnaissance des pompiers et pompières

Attendu que la soirée aura lieu le samedi 7 décembre 2019, à la salle du Comité des loisirs de Rivière-Éternité.

Il est proposé par monsieur Alain Simard;
Appuyé par monsieur Philôme Lafrance;

Et résolue à l'unanimité que la Régie intermunicipale de sécurité incendie du Fjord fera la soirée de reconnaissance de ses employés et employées, le samedi 7 décembre 2019 à Rivière-Éternité.

La présente résolution est adoptée séance tenante, le texte ayant été présenté et approuvé par les membres du conseil présents.

7.6 Résolution n° 2019-10-213
CNESST – Dossier d'un employé

Attendu que l'employé, suite au rapport final de son médecin, aura des séquelles permanentes qui seront 100% imputées à la cote CNESST de la Régie intermunicipale de sécurité incendie du Fjord;

Attendu que la Régie intermunicipale de sécurité incendie du Fjord contestera ce rapport;



No. 5514-APS (FLA 781)
Formules Municipales No. 5514-APS (FLA 781)

La présente résolution est adoptée séance tenante, le texte ayant été présenté et approuvé par les membres du conseil présents.

9.4 Résolution n° 2019-10-215

Motion de remerciement – Intervention du 21 octobre 2019

Attendu qu'une motion de remerciement soit faite à la brigade de pompiers pour leur travail lors de l'intervention du 21 octobre 2019, au 511, rue Principale à Rivière-Éternité.

Il est proposé par et résolu que la Régie intermunicipale de sécurité incendie du Fjord fera une motion de remerciement à l'attention des pompiers intervenus à l'incendie de bâtiment survenue à Rivière-Éternité.

9.5 Résolution n° 2019-10-216

Motion de félicitations – Préventionnistes

Attendu qu'une motion de félicitations soit faite aux pompiers préventionnistes de la Régie intermunicipale de sécurité incendie du Fjord pour leur excellent travail fait lors de la semaine de prévention des incendies qui a eu lieu du 6 octobre au 12 octobre 2019.

Il est proposé par et résolu que la Régie intermunicipale de sécurité incendie du Fjord fera une motion de félicitations aux préventionnistes, monsieur Maxime D'Amour et monsieur Philippe Hudon.

10.0 PÉRIODE DE QUESTION

11.0 PROCHAINE RENCONTRE

La prochaine rencontre du conseil d'administration aura lieu le mercredi 11 décembre 2019 au chalet des loisirs de Saint-Félix-d'Otis à 18h30.

12.0 Résolution n° 2019-10-217

Levée de l'assemblée

Il est proposé par monsieur Rémi Gagné;
Et résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 21h00.

La présente résolution est adoptée séance tenante, le texte ayant été présenté et approuvé par les membres du conseil présents

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE FONDS

Je, soussigné, Frédéric Guérin, directeur général et trésorier de la Régie intermunicipale de sécurité incendie du Fjord, certifie par la présente que des fonds sont disponibles et suffisants pour effectuer le paiement des comptes et des dépenses projetées et autorisées faisant l'objet des résolutions du procès-verbal de la présente séance.

Frédéric Guérin, directeur général et Secrétaire-Trésorier

SIGNATURES :

Hervé Simard
Président conseil d'administration

Frédéric Guérin
Directeur général et Secrétaire-Trésorier